

**Rapport financier trésorière  
Ligue Corse de Judo**

Assemblée Générale du 18 mai 2017

Mesdames, messieurs,

Conformément aux statuts et en ma qualité de trésorière de notre ligue, j'ai le devoir et le plaisir de vous présenter les comptes pour l'année écoulée, soit l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016, et dont l'ensemble des documents vous ont été adressés avec la convocation à l'AG.

Notre comptabilité est tenue selon le principe de la comptabilité associative.

L'ensemble des opérations comptables ont été effectuées par le cabinet comptable DSP AUDIT ET EXPERTISE, l'attestation des comptes annuels vous ayant été présentée.

Les points évoqués sont :

- Résultat
- Trésorerie
- Bilan comptable
- Eventuelles questions

A la suite de cet exposé nous soumettrons les présents comptes à votre approbation.

A la clôture de l'exercice, notre ligue présente un bénéfice comptable de 89298 € correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses.

Recettes :

Nos produits d'exploitation d'un montant de 206061 € sont en hausse de 37448 €.

Cette augmentation est due en grande partie au budget de fonctionnement et à la participation des stagiaires pour un montant de 25103 €.

Vous pourrez constater que les subventions d'exploitation d'un montant de 109686 € représentent plus de la moitié de nos ressources.

La légère diminution des cotisations clubs est due à la baisse du nombre de licenciés.

Nous avons également une reprise pour provision pour 5120 €.

Dépenses :

La somme de 20668 € correspond à un réajustement du Trésor Public.

Au cours de cet exercice, les charges d'exploitations s'élèvent à 134703 €, en diminution de 40447 €.

Nos dépenses sont subi une forte baisse par rapport à l'exercice précédent, essentiellement sur les comptes suivants ;

Frais de tenues sportives, inscriptions tournois, frais de télécommunications et autres services extérieurs.

Nous avons donc un résultat d'exploitation positif de 71357 €

Le résultat financier négatif de 7430 € est essentiellement dû aux valeurs de placements non justifiées sur l'exercice précédent.

Les produits exceptionnels sont dus à un réajustement des dettes du CSJC pour un montant de 24827€.

La différence de 1778 € correspond à un reclassement de comptes de tiers.

Les charges exceptionnelles sont dues à la régularisation des éléments d'actif.

Le résultat final présente donc un excédent de 89298 €, comme précédemment dit.

A la clôture de l'exercice, et ce malgré le bon résultat de l'année, notre fond associatif est toujours négatif et si les économies réalisées au cours de l'exercice continuent, il devrait être positif et donc en conformité pour l'exercice 2017.

Les faits marquants pour les comptes à l'actif du bilan sont la diminution des créances mais elle est compensée par une augmentation de notre trésorerie avec un différentiel positif de 31238 €.

Nous avons également une diminution des immobilisations, essentiellement le matériel informatique et de bureau.

Au passif, les faits marquants, outre le quasi remise à l'équilibre de notre fond associatif est la diminution de la dette fournisseurs pour un montant de 56804 €.

Au vu du résultat, notre ligue peut envisager un redressement, certes difficile, mais possible.

Je vous remercie de votre attention.

La trésorière

MAESTRACCI Patricia